

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 25-févr.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM-N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Moyens généraux
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Finances
Programme :	Economie sociale et solidaire	Programme :	Dettes et trésorerie

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Page 40

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : le rôle de Région doit être de financer des actions, et non le fonctionnement des têtes de réseau. A ce titre, nous demandons l'annulation de l'augmentation importante du programme 2159 "Têtes de réseau régionales" et le maintien de l'enveloppe au niveau 2015.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 260 000 € du programme "Economie sociale et solidaire - Têtes de réseau régionales", et nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne « opérations financières - dette et trésorerie » pour le même montant.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	939	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 790 000,00 €	-260 000,00 €	Montant des CP en dépenses	0,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 113 845 121,00 €	-260 000,00 €
TOTAL (1)	-260 000,00 €	TOTAL (2)	-260 000,00 €

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 ><2)